

REGLEMENT INTERIEUR 2020-2021

Sommaire

LES MODALITES D'ACCUEIL.....	3
I. Age des enfants.....	3
II. Les inscriptions.....	3
III. RGPD.....	5
IV. Fonctionnement.....	5
V. Lieux d'accueils des enfants.....	5
VI. Les modalités d'informations auprès des familles.....	6
L'ACCUEIL DE LOISIRS.....	7
I. Période d'ouverture de l'établissement.....	7
II. Public de la structure.....	7
III. Le repas.....	8
IV. Les tarifs.....	8
V. Les modes de facturations et règlements.....	9
1- LE POINTAGE.....	10
2- REGLEMENT DE LA FACTURE.....	10
VI. Les retards et les absences.....	11
1- LES RETARDS.....	11
2- LES ABSENCES.....	11
3- SANTE ET HYGIENE.....	12



L'accueil de loisirs est implanté au 465 route du fiatet, 69210 Sain Bel. La structure est gérée par l'association Alfa3a pour le compte de la mairie de Sain Bel. Toute inscription à l'accueil de loisirs implique l'adhésion du présent règlement de fonctionnement.

Le présent règlement de fonctionnement a pour objet de définir les conditions d'accueil des enfants et des jeunes en accueil extrascolaire et périscolaire mis en place par l'association Alfa3a sur la commune de Sain Bel à compter du **1^{er} septembre 2020**. Le règlement de fonctionnement est remis à chaque parent à l'inscription de l'enfant ou du jeune ou sur demande et est affiché dans les locaux.

Les partenaires du centre sont principalement : la ville de Sain Bel, la Caisse d'allocations familiales du Rhône et les familles utilisatrices. Les Accueils collectifs de mineurs sont placés sous l'autorité du Ministère de la Cohésion Sociale à ce titre ils sont enregistrés, contrôlés et soumis à une législation.

L'intervention d'Alfa3a se fait dans le cadre d'une convention avec la Mairie de Sain Bel. Ce contrat définit par conséquence les modalités générales de fonctionnement de ce centre de loisirs. Ce présent règlement de fonctionnement en précise le rôle de la mission.

LES MODALITES D'ACCUEIL

I. Age des enfants

- **Secteur maternelle** : les enfants accueillis sur ce groupe doivent être scolarisés à l'école maternelle (privé ou publique). Les enfants restent dans ce groupe durant toute l'année scolaire c'est-à-dire de septembre à août de l'année suivante.

- **Secteur primaire** : les enfants accueillis sur ce groupe doivent être scolarisés à l'école élémentaire (privé ou publique). Les enfants restent dans ce groupe durant toute l'année scolaire c'est-à-dire de septembre à août de l'année suivante.

II. Les inscriptions

Toute inscription réactualise les données de notre logiciel.

Par la suite la famille peut directement réserver par mail.
L'adresse mail pour les inscriptions à l'accueil de loisirs est :
sainbel.animation@alfa3a.org

Un dossier d'inscription sera envoyé par mail ou peut être récupéré à l'accueil de loisirs.

Le dossier comporte :

- ✓ 1 fiche d'inscription
- ✓ 1 fiche sanitaire de liaison
- ✓ 1 photocopie du carnet de vaccination
- ✓ L'attestation de responsabilité civile 2020-2021
- ✓ Le règlement intérieur signé
- ✓ Votre attestation de quotient familial.
- ✓ Autorisation de droit à l'image
- ✓ Un chèque pour les frais de dossier d'inscription en fonction du nombre d'enfant :
 - 10€/enfant/an
 - 15€/an pour 2 enfants en garde
 - 18€/an pour 3 enfants en garde
 - 20€/an pour 4 enfants et plus

Ce dossier doit être envoyé ou déposé à l'Accueil de Loisirs impérativement avant le début des activités.

L'inscription sera définitive uniquement à la réception du dossier.

Dans le cas du non-respect de la procédure d'inscription, l'accueil de Loisirs refusera l'enfant.

Un parent (détenteur de l'autorité parentale) devra donner les renseignements permettant de remplir le dossier d'inscription et signer les différentes autorisations.

Si vous n'avez pas de numéro CAF, vous pouvez nous faire parvenir votre dernier avis d'imposition.

Dans les cas contraires, vous serez automatiquement à la tarification la plus haute.

En cas de divorce des parents, l'accueil de loisirs ne pourra être tenu responsable de la remise de l'enfant ou du jeune à l'un des parents, si ceux-ci n'ont pas fourni l'original du jugement de la garde de l'enfant.

L'accueil de loisirs accueille prioritairement les enfants ou les jeunes domiciliés ou scolarisés sur la commune. Les inscriptions seront ouvertes aux mineurs d'autres communes en fonction des disponibilités. La priorité des inscriptions est définie en accord avec la commune.

[Pour les vacances scolaires](#)

Réservation ou annulation à j-2 sauf pour le lundi à j-3.

Les 4-11 ans

L'inscription peut se faire à la journée complète avec ou sans repas ou à la demi-journée avec ou sans repas en fonction des places disponibles.

[Pour les mercredis](#)

Réservation ou annulation au plus tard le mardi à 15h00.

Les 4-11 ans

Il est possible de s'inscrire occasionnellement ou régulièrement, par mois, par trimestre ou à l'année par mail.

[Pour l'accueil périscolaire \(lundi-mardi-jeudi-vendredi\)](#)

Réservation ou annulation par mail ou sms au plus tard 15h00 pour le soir même et pour le lendemain matin sauf le lundi matin où l'annulation ou la réservation se fait le vendredi précédent à 15h00 au plus tard.

Les 3-11 ans

Tout enfant désirant venir à l'accueil périscolaire du matin et/ou du soir, doit remplir un dossier d'inscription dans les mêmes conditions précisées ci-dessus.

Pour les inscriptions régulières ou occasionnelles les familles sont tenues de tenir à jour leurs réservations en envoyant un mail.



Prévoir le goûter dans le sac de l'enfant

III. RGPD

Vos données personnelles sont collectées, traitées et transmises dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de la prestation d'accueil de votre enfant dans les limites de la mission confiée par la collectivité de Sain Bel à l'association Alfa3a par convention d'objectifs.

L'année de dernière réservation effectuée pour l'accueil de votre enfant sera le point de départ du délai de conservation des données personnelles, fixé à 10 ans.

En application du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27/04/2016, vous pouvez exercer vos droits (opposition, accès, rectification, effacement, limitation, portabilité, dans la mesure où cela est justifié et ne contrevient pas à l'exécution et au suivi de la prestation d'accueil de votre enfant) en vous adressant à dpo@alfa3a.org Fabienne GEMINARD, responsable service juridique d'Alfa3a. En cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit de recours auprès de l'autorité nationale de contrôle (CNIL).

IV. Fonctionnement

Pour l'accueil de loisirs, les périodes de fermetures sont réparties comme suit :
Fermeture une semaine à Noël, dernière semaine de juillet et trois premières semaines d'août

Pendant les éventuels ponts de l'année, l'accueil de loisirs reste ouvert sous conditions d'un minimum de 8 enfants présents sur la journée complète.

V. Lieux d'accueils des enfants

La structure du centre d'animation, située 465 route du fiatet, accueille toutes les tranches d'âge de 4 à 11 ans pour les mercredis et vacances scolaires et les 3 à 11 ans pour le périscolaire.

Description des locaux

Les locaux du centre d'animation appartenant à la commune de Sain Bel se décomposent comme suit :

Entrée principal
Bureau
Salle d'activités 3-11 ans (hors sanitaires et dégagement)
Placard matériel
Sanitaire maternelle
Sanitaire primaire
Cuisine
Local technique / ménage et produits d'entretiens
Espace extérieur non clôturé

Autres surfaces pouvant être utilisées

Gymnase de Sain Bel / Salle de psychomotricité en maternelle
Bibliothèque de l'école maternelle
Salle d'activité de l'école Cottin

L'accueil périscolaire du matin se déroule à l'école maternelle de Sain Bel.

L'accueil périscolaire du soir se déroule à l'accueil de loisirs.

VI. Les modalités d'informations auprès des familles

- Par le biais de réunions en présence des parents
- Par le biais de courriers adressés à chaque famille soit par le biais de courriels, courriers postaux, ou dans le cahier de liaison scolaire
- Par le biais du site internet de la commune et du site internet Alfa3a
- Par le biais d'un affichage à l'entrée de l'ALSH
- Par l'échange et le dialogue au quotidien
- Par le biais du bulletin municipal
- Par le biais d'articles dans la presse
- Par le biais des panneaux d'information municipale
- Par le biais d'affichage chez les commerçants et dans les structures municipales (gymnase, mairie...)

L'ACCUEIL DE LOISIRS

I. Période d'ouverture de l'établissement

Public de 3 à 11 ans

- **Accueil Périscolaire**
Lundi-mardi-jeudi-vendredi
Tous les matins de 7h30 à 8h30
Tous les soirs de 16h30 à 18h30

Public de 4 à 11 ans

- **Mercredi**
La journée de 7h30 à 18h30 (possibilité de demi-journée avec ou sans repas)

Possibilité d'accueil en matin sans repas de 7h30 à 11h30
Possibilité d'accueil en matin avec repas de 7h30 à 13h30
Possibilité d'accueil en après-midi sans repas de 13h30 à 18h30
Possibilité d'accueil en après-midi avec repas de 11h30 à 18h30
Possibilité d'accueil en journée sans repas de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h30
- **Vacances scolaires** : tous les jours de 7h45 à 18h30

Possibilité de demi-journée avec ou sans repas.

Accueil échelonné le matin de 7h45 à 9h30

Accueil et départ avant le repas de 11h30 à 12h00

Pour l'accueil de l'après-midi de 13h30 à 14h00

Pour les besoins d'une activité, d'une sortie ou de l'organisation de la cantine du centre les horaires peuvent être modifiés à l'initiative de l'accueil de loisirs. Les parents sont informés via le programme d'activités ou par mail ou par le biais d'échange quotidien.

II. Public de la structure

Capacité d'accueil

- Accueil Périscolaire matin à l'école maternelle
20 enfants de moins de 6 ans
28 enfants de plus de 6 ans
- Accueil mercredi, vacances et périscolaire du soir

16 enfants de moins de 6 ans
36 enfants de plus de 6 ans

La capacité d'accueil peut varier en fonction du nombre d'animateur présent sur les différents lieux.

Caractéristique du public accueilli

Les enfants accueillis ont entre 3 et 12 ans au secteur maternel et primaire pour le périscolaire et de 4 à 12 ans pour les mercredis et vacances scolaires. L'accueil de loisirs est en capacité d'accueillir des enfants handicapés sous réserve de conditions à voir directement avec le directeur.

Rappel du Taux d'encadrement (hors PEDT)

Périscolaire et mercredis : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
1 animateur pour 14 enfants si plus de 6 ans

Vacances : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

III. Le repas

Le traiteur « 2 EL TRAITEUR » assurera la fabrication et la fourniture des repas en contrepartie d'une facture. Les repas seront pris à la cuisine de l'accueil de loisirs. La préparation et la fourniture des goûters sont à la charge de l'accueil de loisirs et sera le même pour tous les enfants. Si votre enfant suit un régime, le préciser sur la fiche sanitaire fournie. En cas d'allergie, établir obligatoirement un PAI signé par un médecin pour que celle-ci soit prise en charge. Les parents doivent apporter le repas le matin uniquement et directement au réfectoire pour respecter la chaîne du froid (les parents signeront le protocole). Pour le goûter, seuls les enfants ayant un PAI pourront le déposer à l'accueil de loisirs auprès des animateurs.



Le prévisionnel de commande des repas est fixé le mardi à 15h00.

IV. Les tarifs

Une tarification modulée est en place selon les modalités de tarification choisies au renouvellement de la convention CAF.

Lors de l'inscription des familles, il est demandé l'autorisation des parents pour consulter CDAP.

En cas de refus le tarif le plus élevé sera attribué.

Le quotient familial servira de base pour le calcul des prestations, pour toute l'année scolaire en cours. Toute modification devra être mentionnée au bureau de direction.



Il ne sera pas possible de revenir sur une facture de plus de 1 mois pour tout changement de quotient familial.

Tarifs pour l'accueil du mercredi (4-11 ans)		
Quotient Familial	Tarif Horaire	Prix du repas
QF de 0 à 463	0.52€	4.55€
QF de 464 à 640	0.80€	4.55€
QF de 641 à 842	0.93€	4.55€
QF de 843 à 1083	1.05€	4.55€
QF de 1084 à 1199	1.17€	4.55€
QF 1200 et plus	1.32€	4.55€

Tarifs pour l'accueil des vacances (4-11 ans)		
Quotient Familial	Tarif Horaire	Prix du repas
QF de 0 à 463	0.52€	4.55€
QF de 464 à 640	0.88€	4.55€
QF de 641 à 842	1.12€	4.55€
QF de 843 à 1083	1.35€	4.55€
QF de 1084 à 1199	1.58€	4.55€
QF 1200 et plus	1.70€	4.55€

Tarifs pour le Périscolaire (3-11 ans)	
Quotient Familial	Tarif à L'heure 7h30 à 8h30, 16h30 à 18h30
QF 400€ ou moins	0.90 €
QF de 401 à 600€	1.00 €
QF 601 et plus	1.10 €

V. Les modes de facturations et règlements

1- LE POINTAGE

Les pointages de présences servent à noter les inscrits réellement présents (confirmer la réservation ou noter les absences). Ce pointage est obligatoire en Accueil de loisirs, périscolaire et séjours afin d'obtenir des présences réelles à fournir à la CAF.

En cas de non réservation d'un enfant sur un temps d'accueil, un supplément de 2€ vous sera automatiquement facturé.

Les horaires d'arrivée et/ou de départ doivent être écrit par le soin des familles ou des personnes habilitées à venir chercher l'enfant.

En cas d'oubli, le centre vous facturera la plage horaire complète.

Les factures vont sont envoyées par mail au début du mois suivant (au plus tard le 05).

Période périscolaire : pointage à l'heure décomptée comme le montre le tableau ci-dessous :

Matin

Soir

7h30 à 8h30	16h30 à 17h30	17h30 à 18h30	+ de 18h30 Supplément de 1€ par minute de retard et par enfant
-------------------	---------------------	---------------------	--



Toute heure entamée est due

Période des mercredis et vacances scolaires : pointage à l'heure en fonction du temps de présence de l'enfant.

Exemple : Arrivé de l'enfant à 7h50 – départ de l'enfant 17h10 soit 9h20 de présence. Vous serez facturés 10h00.

Après 18h30, supplément de 1€ par minute de retard et par enfant.



Toute heure entamée est due

2- REGLEMENT DE LA FACTURE

Le règlement doit se faire au plus tard le 15 du mois suivant la date de facture.

Plusieurs modes de règlement sont acceptés :

- Espèces
- Chèques
- Virement bancaire
- Prélèvement automatique (le 15 de chaque mois)
- Cheque CESU ou e-CESU
- Cheque ANCV

VI. Les retards et les absences

1- LES RETARDS

Aucun enfant ne pourra être pris en charge en dehors des horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil de loisirs. En cas de retard **exceptionnel pour venir chercher l'enfant**, les parents doivent prévenir impérativement en téléphonant (pensez à enregistrer le numéro suivant sur votre téléphone) :

Portable du Responsable d'animation : 06.75.76.90.75

Après 18h30, supplément de 1€ par minute de retard et par enfant.



Au-delà de 30 minutes de retard, et sans nouvelle de la famille, l'équipe contactera et confiera l'enfant au service de police.

En cas de retards répétés, l'inscription de l'enfant à l'accueil de loisirs sera reconsidérée, auquel cas un courrier recommandé de notification d'exclusion sera envoyé à la famille.



L'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de problème survenu en dehors de ces plages horaires et des lieux d'accueil.

Afin de renforcer la sécurité des enfants inscrits au centre d'animation et de contrôler les sorties et les entrées, les portes seront fermées à clef avant et après chaque accueil.

2- LES ABSENCES

Elles doivent être signalées à un membre de la direction par sms ou par mail au plus tard à 15h00 pour le périscolaire du jour-même et celui du lendemain matin.

Pour les mercredis au plus tard la veille à 15h00.

Pour les vacances au plus tard 48h00 avant sauf pour le lundi 72h00 avant.

Toutes absences injustifiées et non effectuées dans le délai prévu ci-dessus, vous seront facturées sur les plages horaires maximales.

Elles sont justifiées uniquement par un certificat médical. Elles peuvent être remboursées sous la forme d'un avoir pour une prochaine inscription à valeur égale. La remise du certificat médical au personnel du centre d'animation doit se faire au plus tard la semaine suivant l'absence.



En cas d'inscription avec repas, si la direction n'est pas prévenue suivant les conditions mentionnées ci-dessus, le repas sera dû et facturé à la famille (4,55€).

3- SANTE ET HYGIENE

Seul les enfants dont les vaccinations sont à jours et obligatoires (actuellement : DT POLIO) peuvent être admis au centre d'animation.

Si une maladie se déclare pendant le séjour de l'enfant, ou si un accident survient, l'équipe contacte un parent pour venir le récupérer. En cas d'absence des parents ou n'étant pas joignable, l'équipe prévient les services d'urgence (SAMU, pompier...).

Si les parents ne peuvent pas accompagner l'enfant ou le rejoindre à l'hôpital, le directeur (ou un membre de l'équipe) accompagnera les pompiers.

Une assurance couvre les enfants et l'ensemble du personnel de l'accueil de loisirs. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance familiale.

Une déclaration d'accident sera envoyée dans les 48 heures à l'assurance de l'association Alfa3a, les familles devront transmettre tous les justificatifs ainsi qu'un certificat médical.

Tout traitement médical doit être signalé, même s'il est administré par les parents. Seuls les médicaments prescrits sur ordonnance médicale en cours de validité seront administrés à l'enfant. Pensez à faire prescrire au médecin les médicaments le matin et le soir.

Les parents devront remplir la fiche sanitaire de liaison et l'autorisation médicale laissant le soin au directeur d'intervenir en cas d'accident ou maladie.



Toute allergie, maladie, handicap devra être signalé. Un temps de rencontre avec la direction est obligatoire avant la venue de l'enfant à l'accueil de loisirs. Un PAI avec une prescription médicale est obligatoire pour l'équipe, pour suivre le protocole. Aucune allergie ne sera considérée sans le PAI.

En cas d'inscription sans le signalement de ces trois états de fait, l'inscription de l'enfant au centre d'animation sera reconsidéré auquel cas un courrier recommandé de notification d'exclusion sera envoyé à la famille.

Ce présent projet est applicable à partir du 1^{er} septembre 2020.

Il est un engagement de l'ensemble de l'équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs. Il permet à chacun des acteurs de l'Accueil de Loisirs de savoir ce pourquoi nous sommes présents auprès des enfants et ce que nous souhaitons leur apporter.

Signature des parents :

Jérôme Bouvier
Responsable accueil de loisirs Alfa3a

Alfa3a Sain Bel
465 route du Fiatet
69210 Sain Bel
Tél. : 06 75 76 90 75
Mail : sainbel.animation@alfa3a.org

